

# CSS MDPA Stocamine

28 juin 2018

---

## DREAL Grand Est

Bilan Inspection du travail et de  
l'environnement



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

# Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 18/12/2017
2. Présentation de la cartographie du stockage à la fin 2017  
Communication sur le pilote de confinement
3. Bilan des inspections DREAL Grand Est 2018  
État d'application de l'AP du 23/03/2017
4. Information sur la fin des concessions minières illimitées  
Conséquences au plan local
5. Retour sur la visite par les membres du "Comité de suivi des travaux entrepris dans la mine Joseph Else"
6. Point d'avancement du projet d'expertise décidé par le ministère de l'environnement

# 3- Bilan des inspections DREAL Grand Est

## Mission de **police de l'environnement**

Objectif 2018 de l'Inspection : Suivi des prescriptions fixées par AP adaptées à haut niveau protection de l'environnement

- Service instructeur
- Missions d'information

# 3- État d'application de l'AP du 23/03/2017

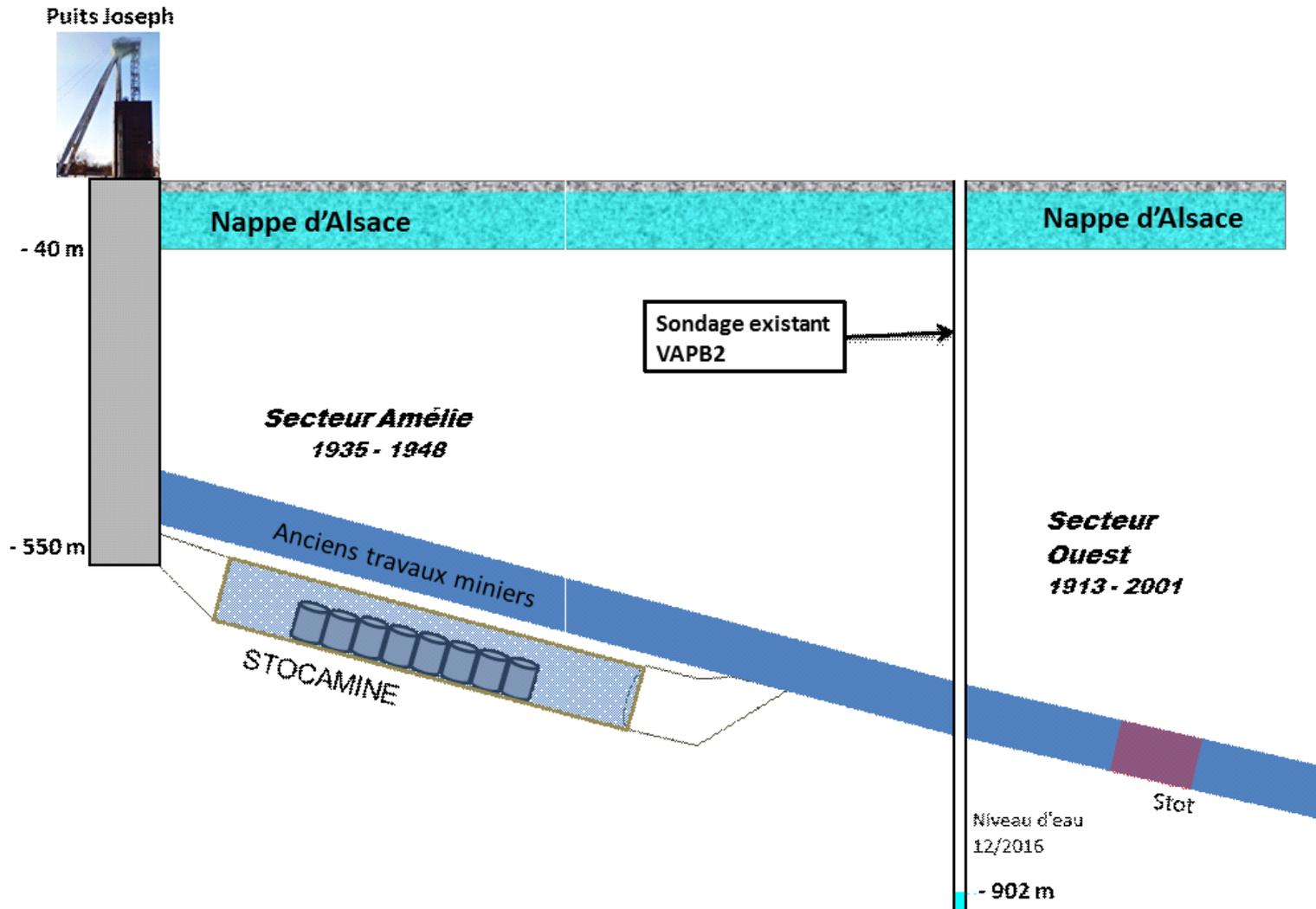
## Objectifs de déstockage partiel (article 9.2.2)

- Concernant les déchets mercuriels : « *L'exploitant retire jusqu'à 93% du mercure contenu dans les déchets* » **✗ Atteint**
- Concernant les déchets phytosanitaires comportant une part soluble polluante significative de ziram : « *extraction en cohérence avec les modalités d'enlèvement des déchets mercuriels* » **✗ Atteint**

## Objectifs 2018 :

- La réalisation d'un pilote de barrière de confinement (article 9.1.4.1)
- Un meilleur suivi de l'ennoyage (article 10.2.1.)
- La mise en place du réseau de surveillance piézométrique (article 10.1.3)
- Les servitudes et la conservation de la mémoire du site (article 10.3.2.)

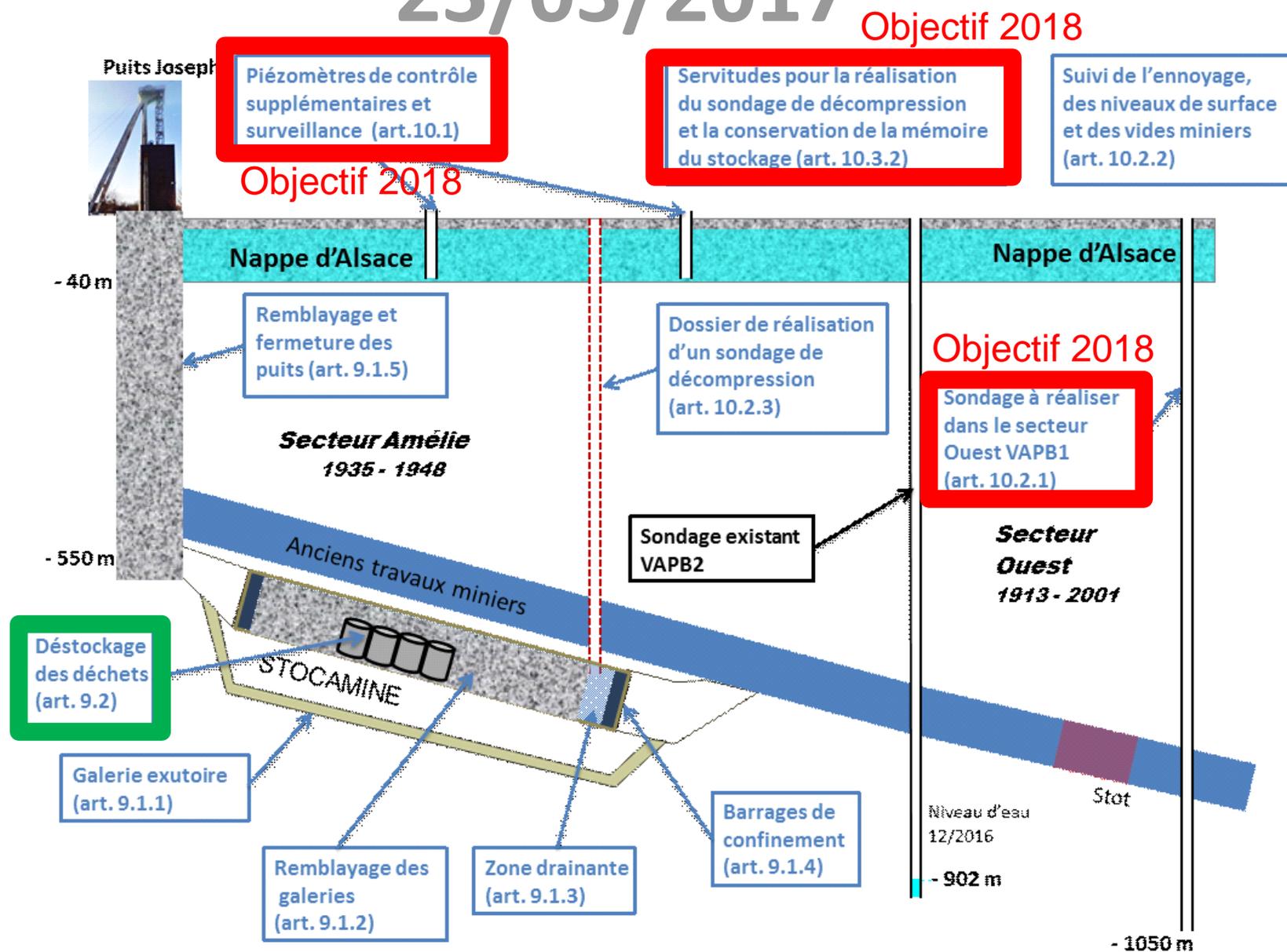
# 3- État d'application de l'AP du 23/03/2017



## Situation actuelle du stockage

# 3- État d'application de l'AP du

## 23/03/2017



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# 3- Bilan des inspections DREAL Grand Est

## Mission de **police de l'environnement**

Contrôle: Inspection du 21/02/2018 :

Objectif : vérifier de la conformité aux prescriptions de l'arrêté du 23 mars 2017

Constats:

- Pas d'écart quant à l'application des prescriptions de l'arrêté du 23 mars 2017 et au respect des échéances associées
- Conformité aux engagements CSS du 18/12/2017 : les déchets restent accessibles en 2018 et aucune opération définitive de confinement n'est en cours

**Aucune opération irréversible constatée au 1<sup>er</sup> semestre 2018**

# 3- Bilan des inspections DREAL Grand Est

## Mission de **police des mines**

- 1- Contrôle : S'assurer de la sécurité des travaux miniers et des personnes au cours des opérations au fond
  - Pas d'écart constaté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018
- 2- Instruction : déclaration d'arrêt de travaux miniers (DADT)

# 3- Bilan des inspections DREAL Grand Est

## Mission d' **inspection du travail**

Objectif 2018 de l'Inspection :

1- S'assurer que l'exploitant exerce sa pleine responsabilité en matière de sécurité et de santé des personnes.

A noter :

- Inspection du 21 février 2018 suite à la découverte de garnitures de freinage comportant de l'amiante sur certains véhicules et engins en service au fond.
- CHSCT trimestriels 20/03/18, 27/06/18

2- S'assurer de l'application des lois sociales

# 3- Bilan des inspections DREAL Grand Est

En résumé :

- Achèvement sans accident majeur du déstockage partiel des déchets avec atteinte des objectifs de déstockage et malgré des conditions de travail très difficiles et des incidents fréquents
- Pertinence plan de prévention

Perspectives année en cours :

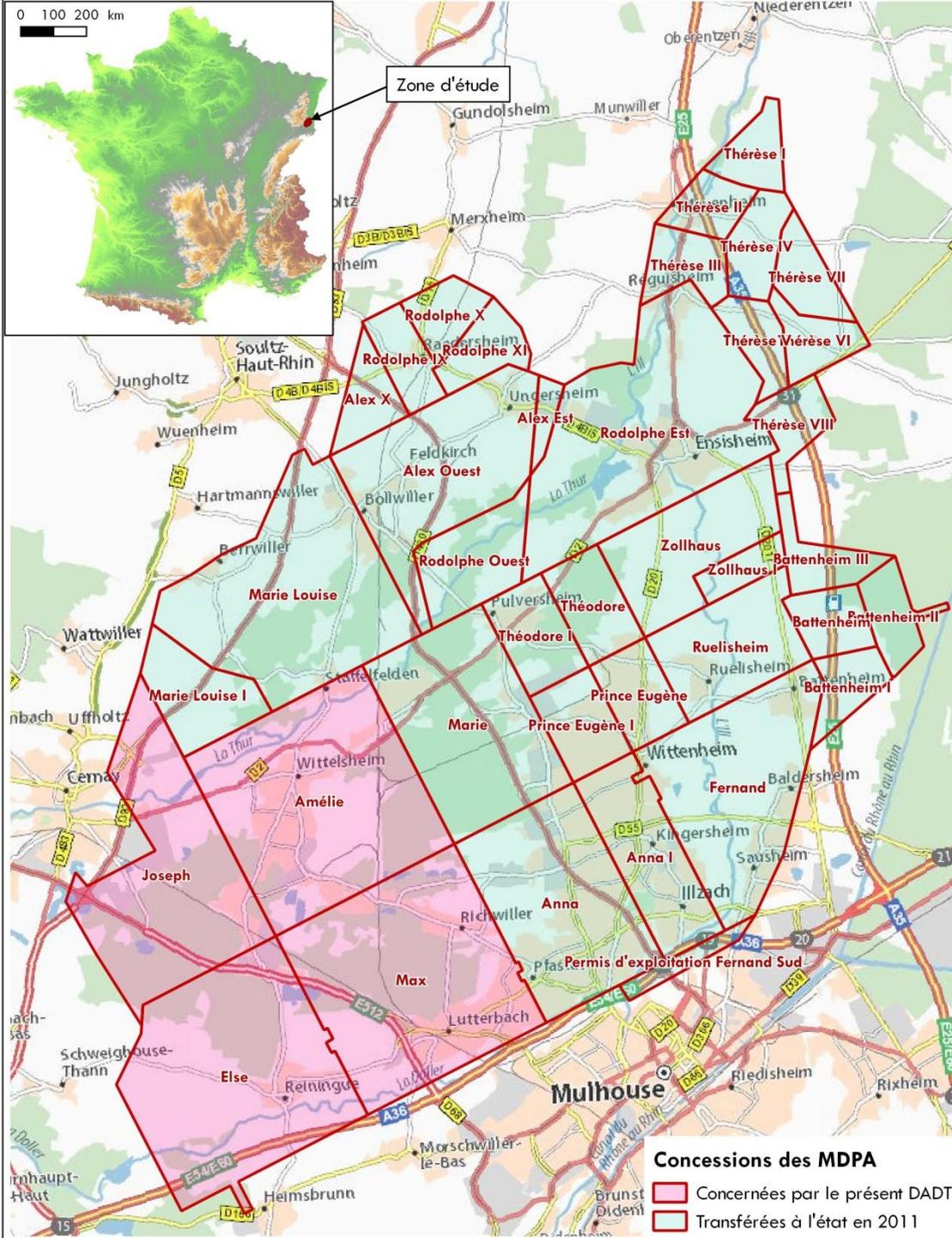
- S'assurer du respect des prescriptions de l'AP du 23/03/2017 avec un respect strict des règles de sécurité et de conditions de travail

# 4 - Information sur la fin des concessions minières illimitées.

## Conséquences au plan local

### Procédures d'arrêt des travaux miniers : Rappels

- En 2008, les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) ont renoncé à 33 de leurs 37 concessions minières instituées sans limitation de durée depuis le début du XXème siècle
  - Restent 4 concessions : **Amélie, Max, Joseph, Else.**
- La loi 15 juillet 1994 modifiant certaines dispositions du code minier a limité la durée des concessions minières « illimitées » au 31 décembre 2018, tout en prévoyant une possibilité de prolongation.



## Communes concernées :

- Cernay,
- Heimsbrunn,
- Kingersheim,
- Lutterbach,
- Morschwiller le-Bas,
- Pfastatt,
- Reiningue,
- Richwiller,
- Schweighouse,
- Staffelfelden,
- Uffholtz,
- Wattwiller,
- Wittenheim,
- Wittelsheim.

# 4 - Information sur la fin des concessions minières illimitées.

## Conséquences au plan local

La poursuite des opérations de déstockage et de confinement ne visent pas un objectif d'exploration ou d'exploitation des substances de mines → DADT déposé par MDPA en mai 2018

Nota: Cette procédure d'arrêt définitif des travaux miniers se distingue du cadre législatif et réglementaire de la procédure d'autorisation pour une durée illimitée, de stockage souterrain de produits dangereux ayant conduit à l'AP du 23 mars 2017

Procédure : Consultation des services administratifs (2 mois) et des communes concernées (3 mois)

(décret du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains).

# 5 – Retour sur la visite par les membres du « Comité de suivi des travaux entrepris dans la mine Joseph Else »



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# 6 - Point d'avancement du projet d'expertise décidé par le ministère de l'environnement

Communiqué de presse du 17 avril 2018

« Le Ministre de la transition écologique et solidaire commande une étude sur la faisabilité d'un déstockage intégral des déchets (hors bloc 15) »

→ Un organisme indépendant missionné pour fournir une étude visant à déterminer la durée, les moyens à mettre en œuvre et le coût pour remonter l'ensemble des déchets hors bloc 15, tout en prenant en compte les risques liés à une intervention dans des galeries dégradées avec de plus des colis en mauvais état.

17 avril 2018

Stocamine  
Le Ministre de la transition écologique et solidaire commande une étude sur la faisabilité d'un déstockage intégral des déchets (hors bloc 15)

Stocamine était un projet de reconversion industrielle pour le bassin potassique et avait été conçu initialement pour assurer des conditions de réversibilité pendant toute la durée de son exploitation.

L'incendie du bloc 15 en 2002 a brusquement mis fin à l'exploitation du site et à l'histoire minière du bassin potassique, ce drame y fut vécu comme un véritable traumatisme.

Sous le quinquennat précédent, la décision fut prise de déstocker 95% des déchets mercuriels ainsi que ceux contenant du zirane dont la conformité n'était pas acquise.

L'arrêté préfectoral de 2017 qui acte la transformation du stockage en stockage à durée illimitée prend acte de la situation technique selon laquelle le bloc 15 doit de toutes manières être laissé en l'état et par conséquent confiné. L'ensemble des discussions intervenues avant son adoption a conduit à adopter le scénario de barrières de protection visant à prévenir en toute priorité tout risque de pollution de la nappe phréatique.

Pour répondre aux interrogations de parlementaires et de maires du Haut-Rhin, en particulier celui de Wittelsheim, le Ministre de la transition écologique et solidaire a décidé que l'étude 2018 soit mise à profit pour remonter l'ensemble des déchets

1/ expertiser le délai de 15 ans mis en avant par les Mines de potasse d'Alsace pour remonter l'ensemble des déchets hors bloc 15. Il s'agit en l'espèce de faire conduire une étude par un organisme indépendant (n'ayant pas de lien ou d'intérêt avec les MOPA) pour déterminer la durée, les moyens à mettre en œuvre et le coût d'un tel scénario. En effet, si ce temps était significativement inférieur à 15 ans, la question de la possibilité de les remonter sans prendre de risque se poserait différemment, tout en prenant sérieusement en compte les risques liés à une intervention dans des galeries dégradées avec des colis en mauvais état ;

2/ clarifier les éléments disponibles sur le contenu et le coût des déchets stockés en précisant leur impact possible sur la nappe en cas d'absence de confinement efficace ;

3/ clarifier le calendrier de réalisation des différents bouchons assurant le confinement et donner des éléments sur les galeries d'accès ;

4/ se poser la question du délai de rebouchage des puits, une période de surveillance in

# 6 - Point d'avancement du projet d'expertise décidé par le ministère de l'environnement

Le DGPR a missionné le BRGM pour cette expertise :

- Objectifs :
  - Réalisation de l'expertise d'ici fin septembre 2018
  - Rapport définitif fin octobre 2018
- Monter une équipe pluridisciplinaire associant des experts internationaux

Premières visites stockage par experts BRGM les 16 et 24 mai 2018

Premières visites équipe pluridisciplinaire internationale les 21 et 22 juin 2018

# Merci de votre attention



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST